



Ville d'Iqaluit
1085, rue Mivvik
C.P. 460
Iqaluit (Nunavut)
X0A 0H0

Message d'intérêt public

Aider à garder les entrées de propriété sécuritaires pour la collecte des ordures

16 avril 2025 — Iqaluit (Nunavut)

La Ville d'Iqaluit tient à rappeler aux citoyens et citoyennes l'importance de préserver la sécurité et la propreté des allées d'entrée de propriété et les aires de collecte des déchets.

Afin d'aider les équipes d'assainissement à faire leur travail en toute sécurité, assurez-vous que votre conteneur à ordures est facilement accessible. Pour ce faire, il faut entre autres déneiger et dégeler les environs des poubelles et une partie de l'allée, et aussi retirer tout article pouvant bloquer l'accès (véhicules, animaux domestiques ou autres objets) et utiliser du sable ou du gravier pour réduire les zones glissantes.

Ces mesures ne sont pas seulement utiles, elles sont obligatoires. En vertu du paragraphe 401(4) du Règlement municipal sur les déchets solides n° 341, toute personne qui produit des déchets est responsable d'assurer l'accès à son conteneur de déchets. Il faut donc enlever la neige, la glace, la boue et tout autre obstacle nuisant à l'accessibilité, et également couvrir de sable les surfaces glacées.

Si les travailleurs ne peuvent pas accéder à votre conteneur à ordures en toute sécurité, il se peut que vos déchets ne soient pas ramassés. Garder votre propriété dégagée aide à protéger le personnel municipal et assure le bon fonctionnement des services pour tous les membres de la communauté.

Nous vous remercions de votre aide!

##

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Briana Shaimaiyuk-Baines

Adjointe aux travaux publics

Ville d'Iqaluit

867-979-5630 | B.Shaimaiyuk-Baines@igaluit.ca